

ifce

institut français
du **cheval**
et de l'**équitation**



Conseil scientifique de la filière équine

Appel à projets de recherche

«Médiation équine »

Année 2017

Date limite de remise des dossiers : 15 novembre 2016
à recherche@ifce.fr



Sommaire

1	Contexte.....	3
2	Thématiques éligibles	3
3	Montants et moyens disponibles	3
4	Financement de chevaux expérimentaux	4
5	Modalités de candidature et critères d'éligibilité	4
5.1	Présentation du dossier	4
5.2	Critères scientifiques et enjeux pour la filière.....	4
5.3	Critères financiers.....	4
5.4	Respect du délai de remise des propositions de recherche	4
5.5	Eligibilité	4
6	Modalités de sélection des projets	5
7	Réponse du conseil scientifique et conditions de financement	5
8	Obligations pour les projets financés par l'ifce	5
	Annexe 1 : Constitution du dossier	6
	Annexe 2 : Liste des pièces à fournir	7

1 Contexte

La médiation animale est le fait de faire jouer des interactions positives entre un être humain et un animal familial ou domestique, sous le contrôle d'un tiers expérimenté (définition de la fondation Sommer).

Depuis plus de 50 ans, les activités équestres de médiation à destination des personnes en situation de handicap (handicaps moteur, psychique) ou en difficultés relationnelles ou sociales (réinsertion, pédagogie assistée) se sont développées en France dans des configurations très diverses autant pour les handicaps concernés, que pour les approches (métiers de base très divers des intervenants) et le type de structures équestres concernées. Actuellement, on estime que 50 % des animaux utilisés en médiation seraient des chevaux (Fondation Sommer, 2010) et à plus de 300 le nombre d'établissements en France proposant une activité de médiation équine.

Alors que les témoignages sont nombreux sur les effets positifs de ces pratiques, la littérature scientifique nationale et internationale permettant d'objectiver les bienfaits de ces pratiques sur les handicaps physiques et psychiques est pauvre (Turmel-Turrou 2015) et quasi inexistante sur l'insertion sociale.

Par ailleurs, la cavalerie la mieux adaptée à ces activités mériterait d'être décrite précisément selon les types d'usage. En l'absence de critères définis, les centres privilégient la diversité des formats et caractères de leurs équidés.

Conscient de cette carence, l'Ifce souhaite soutenir des travaux scientifiques et techniques dans ce domaine.

2 Thématiques éligibles

La médiation équine soulève différentes questions qui peuvent être autant de questions de recherches fondamentales ou appliquées :

- Mieux comprendre la relation homme-animal et ce qu'elle entraîne (lien, émotion, cognition.....) autant du côté de l'homme, que du côté du cheval
- Objectiver les intérêts de l'utilisation du cheval dans la médiation :
 - Pour ses effets sur les patients handicapés moteurs, mentaux, sociaux :
 - effets sur la musculature, sur la force physique, sur la souplesse articulaire, sur les gestes et leur coordination, ...
 - effets sur la sensorialité, la concentration, la conscience de soi, l'estime de soi, les relations aux autres ...
 - Par rapport à d'autres espèces animales ou d'autres activités ludiques
- Gestion des chevaux de médiation :
 - Quelles sont les particularités innées (physiques, locomotion, tempérament, ...) et acquises (compétences nécessaires) de la cavalerie :
 - pour garantir la sécurité du patient ;
 - pour des techniques particulières de médiation ;
 - pour des pathologies précises.
 - Effet du mode de vie, des techniques d'apprentissage sur la qualité des chevaux de médiation.

3 Montants et moyens disponibles

Une enveloppe de 50 k€ maximum a été réservée pour cet appel à projet. Des financements complémentaires pour les années ultérieures pourront être attribués sous réserve d'une nouvelle demande de financement en réponse à l'appel annuel à projets de recherche (multi-thématique) du

conseil scientifique.

Le financement de bourses de thèses n'est pas possible dans le cadre de cet appel à projets.

4 Financement de chevaux expérimentaux

- Chevaux de l'IFCE

L'utilisation de chevaux de l'Ifce doit faire l'objet d'un accord préalable avec les responsables du site considéré.

- Troupeaux extérieurs à l'IFCE

La subvention de l'Ifce ne pourra pas excéder 5 euros par jour et par animal (coût hors personnel permanent et hors investissement).

5 Modalités de candidature et critères d'éligibilité

⇒ **Retourner le formulaire ci-joint dûment complété (cf. annexes 1 et 2)**

5.1 Présentation du dossier

- Respect de la présentation imposée dans les formulaires joints (formulaire Word et fiche Excel) et du nombre de pages (10 pages maximum de description du projet, 15 pages maximum tout compris) ;
- **Précision suffisante du projet** (objectifs et méthodes en particulier) afin de permettre une évaluation par les experts désignés par le conseil scientifique ;
- Pour les programmes pluriannuels, justification du calendrier.

5.2 Critères scientifiques et enjeux pour la filière

- Enjeux pour la filière en matière de développement d'activités et de services relatifs à la médiation équine, d'innovation ou d'attractivité des territoires ruraux ;
- Compétences des équipes, notamment connaissance des travaux existants sur le sujet et publications antérieures dans la thématique ;
- Qualité scientifique du projet : question de recherche, méthodologie, nature des résultats attendus ;
- Publications prévues dans le cadre du projet et échéancier ;
- Partenariats entre équipes de recherche, collaborations internationales (européennes en particulier).

5.3 Critères financiers

- Précision de la fiche financière ;
- Adéquation entre le projet, les moyens mobilisés et le financement demandé ;
- Respect de l'échéancier pour les projets pluriannuels.

5.4 Respect du délai de remise des propositions de recherche

5.5 Éligibilité

- **L'un des porteurs, au minimum, doit faire partie d'un organisme de recherche :**
- Le financement ne couvre pas les frais de personnel permanent ou les CDD de plus de 6 mois ;
- Le projet doit être auto- ou cofinancé au minimum de 20 % ; Les projets bénéficiant d'un cofinancement, hors personnel permanent, seront privilégiés
- L'organisation de séminaires ou l'édition d'ouvrages n'est pas éligible.

6 Modalités de sélection des projets

Chaque projet sera expertisé, de manière confidentielle, par deux ou trois évaluateurs anonymes extérieurs au projet, puis soumis à l'avis du conseil scientifique, au vu notamment des expertises scientifiques et d'une note d'intérêt donnée par les représentants des socioprofessionnels au conseil scientifique.

7 Réponse du conseil scientifique et conditions de financement

La décision du conseil scientifique sera adressée, uniquement par courrier électronique, aux responsables de la proposition.

- Tout projet financé fera l'objet d'une **convention** entre l'organisme de recherche et l'Ifce, préalable à la mise en paiement. La propriété intellectuelle des résultats sera partagée entre l'Ifce et l'organisme financé au prorata des apports respectifs.
- Tout projet accepté devra faire l'objet d'un compte rendu d'activité pour juin 2018. *La remise d'un compte rendu d'activité non conforme à la proposition initiale sans justificatifs peut donner lieu à une demande de compte rendu complémentaire, à une suspension de financement ultérieur ou même à une demande de remboursement.*
- Le **financement n'est accordé que pour un an**. Par conséquent, le financement des projets pluriannuels est soumis, chaque année, au dépôt d'un nouveau dossier.
- Pour tout projet dont le montant accordé est supérieur à 10 000 € HT, le financement sera attribué en deux fractions :
 - o La première fraction (70 % du montant accordé) sera versée « *a priori* » à la signature de la convention ;
 - o La seconde fraction sera versée sous réserve de la production d'un compte rendu dont la conformité à l'engagement initial sera étudiée par le conseil scientifique en septembre 2018 (remise du compte-rendu pour juin 2018). *Ce solde pourra être réduit si les délais de remise du compte rendu ne sont pas respectés.*

8 Obligations pour les projets financés par l'ifce

- Tous les résultats publiables devront faire l'objet d'une valorisation sous forme d'articles primaires et/ou d'une participation à un congrès.
- Si l'information apparaît utile pour les professionnels, le porteur de projet s'engage à rédiger (ou à fournir les informations nécessaires pour rédiger) des articles, posters, fiches de vulgarisation en français.
- Sur chaque article, poster..., mention devra être faite du financement par l'Ifce.
- Une copie de tous les articles, revues scientifiques ou de vulgarisation devront être adressées au secrétariat du conseil scientifique.

Maurice Barbezant
Président du conseil scientifique de la filière
équine

PJ : Documents à retourner dûment complétés pour le 15 novembre 2016

Annexes :

1. Constitution du dossier
2. Pièces à fournir

Annexe 1 : Constitution du dossier

A. Remplir les parties I à III du formulaire joint

1. Description du projet

Les projets déposés peuvent être pluriannuels, dans ce cas bien détailler le calendrier du projet pour chacune des années.

2. Description financière

- Remplir une fiche financière détaillant :
 - a. les prévisions de financement pour chacune des années ;
 - b. les différents postes à financer ;
 - c. les différentes sources de financement.
- Récapitulation par année dans la partie II du document word

3. Résumé

Ce résumé est le seul document transmis aux représentants socioprofessionnels du conseil scientifique pour avis sur la pertinence de la recherche, il doit donc être complet et pouvoir être lu indépendamment du reste du projet.

B. Si le projet fait appel à des collaborations externes et/ou des cofinanceurs

- Fournir une attestation des personnes/organismes concernés. *Les mails ou fax sont recevables.*

C. Délai

Le dossier complet est à retourner par mail (recherche@ifce.fr) en format « .doc » impérativement pour **le 15 novembre 2016. Aucun délai supplémentaire ne sera accepté.** Un accusé de réception du dossier vous sera envoyé dans un délai d'une semaine maximum.

Tout dossier INCOMPLET ou FOURNI APRES le 15 novembre 2016 ne sera pas expertisé et ne pourra pas être pris en compte.

Pour obtenir une aide à la structuration de votre projet ou pour obtenir toute précision nécessaire, vous pouvez contacter Marion Cressent (06 27 70 51 19 – recherche@ifce.fr).

Annexe 2 : Liste des pièces à fournir

- 1) Description du projet et des actions de recherche
 - Partie I du formulaire dûment complétée
 - Principales communications
 - Le cas échéant, attestations du ou des partenaire(s)

- 2) Description financière du projet et des actions de recherche
 - Fiche financière (Excel) détaillée
 - Partie II du formulaire dûment complétée
 - Le cas échéant, attestation du ou des cofinanceurs

- 3) Résumé à l'attention des socioprofessionnels
 - Partie III du formulaire dûment complétée